

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Fontaine (38600)

Réponses de Jean-Paul Trovero, au nom de la liste « Fontaine notre planète Commune »

— le 27/02/2020 à 13:40 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Plan vélo dédié à la ville de Fontaine (ou selon les partenaires élus, un plan vélo "Rive gauche du Drac" en commun avec Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins), qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur 3 axes :

- 1/ Continuité et sécurisation du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),*
- 2/ Culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),*
- 3/ Exemplarité et incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole)*

Pour rappel, c'est la métropole qui est compétente en matière de cycles.

Dans ce contexte, la ville a porté les enjeux pour Fontaine et relayé les attentes des habitants exprimées en atelier par des courriers, des vœux, notre avis sur le PDU.

Les enjeux sur les franchissements ont été relayés dès le début du précédent mandat et de maillage en réseau secondaire (sur bd Curie notamment).

A ce jour, notre mobilisation porte ses fruits et plusieurs aménagements pour les cycles sont prévus sur Fontaine par la métropole :

- sécurisation du pont du Vercors dans le cadre de l'aménagement de l'A480 (étude en cours)
- chrono vélo : itinéraire privilégié par la métropole et la ville à soumettre à la concertation – rue de la liberté/ avenue a. Briand rue Henri Roudet, Langevin.
- pistes secondaires métropole : Rue de l'argentière avec Portes du Vercors 2023 / rue Joseph Bertoin / boulevard Joliot Curie (étude engagée) avec le traitement des carrefours Vercors, Jean pain. travaux 2020-2021

En complément, la ville réalise sur ces espaces publics des pistes mixtes :

François Marceau – relier les berges à la poya (acquisitions foncières importantes par la ville). L'aménagement est prévu dans le cadre de PDV.

Jean Moulin : relier le parc jean moulin à l'avenue A.Croizat (au niveau de l'arrêt C. Michels). Relier les équipements publics.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Pour suivre le plan vélo, en discuter et proposer des solutions tout en faisant adhérer la population locale. Le comité vélo doit être constitué des associations, usagers et unions de quartiers ainsi que d'au moins un.e élu.e et un.e technicien.ne métropolitain.e. Compte tenu du travail profond à réaliser sur Fontaine, 4 fois par an est réaliste au moins sur les 3 premières années du mandat.

Il nous semble important de rappeler que des ateliers déplacement ont été mis en place par la ville. La métropole n'a pas souhaité être représenté.

N'ayant pas d'avancée sur les projets côté métropole à soumettre à la concertation des habitants, nous n'avons pas pu renouveler ces ateliers.

Néanmoins, nous n'avons eu de cesse de relayer les attentes des Fontainois et Fontainoises de sécurisation des pistes cyclables et de création de nouvelles liaisons.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo connecté à la Chronovélo 1, devant relier les berges du Drac à la Poya avant 2023 d'après le PDU2030. Cette dernière doit arriver au plus vite et sera nécessairement en site propre non partagé avec les piétons et la condition des 4 m de large sera remplie. Le réseau express proposé sera constitué d'aménagements continus et sécurisés, non nécessairement bidirectionnels, permettant les déplacements vers les équipements et les commerces fontainois.

À partir de 2023, le PDU prévoit l'augmentation du réseau Chronovélo. Vous vous engagez à porter le projet d'un axe Chronovélo Nord-Sud sur la rive gauche du Drac (autre que la digue) pour une desserte optimale des centres d'activité et de récréation sur la rive gauche du Drac.

Dès l'origine, je me suis engagé dans le chrono vélo avec la volonté de concertation avec la population. Des ateliers déplacement ont été mis en place. A l'issue, les enjeux de franchissement, de maillage ont été évoqués et un souhait de ne pas partir sur une chronovélo sur l'avenue du Vercors qui induit une mise en sens unique et un report de transit sur les secteurs résidentiels et les rues apaisées. Il n'était donc pas question que la métropole étudie cette option. De même, la semitag et le smtc était opposé à l'avenue Briand et au passage de la chrono sur la voie tram. De nouvelles propositions ont été faites. Les accords avec la métropole ont été trouvés avec un scénario privilégié qui passe sur Liberté Briand Roudet Langevin et qui évidemment devra s'accompagner d'une concertation et d'un travail sur le franchissement à privilégier. Par ailleurs, cela s'articule avec le pôle d'échanges multimodales sur la Poya (chrono vélo arrivera sur Langevin) en lien avec le projet Portes du Vercors. J'ai toujours défendu le chrono vélo mais avec les enjeux pour tous les Fontainois. Ce n'était pas envisageable dans un contexte où nous récupérons la sortie directe nord de l'A480 de ne plus pouvoir sortir ! En tant que maire je suis soucieux du développement des modes doux mais je suis vigilant à ce que tout le monde trouve sa place dans la ville et ait accès à tous ses services.

Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des aménagements futurs de la ville et des réhabilitations. Assurer la continuité des itinéraires cyclables entre les quartiers et vers les communes voisines, leur jalonnement, créer des pistes cyclables séparées de la circulation automobile partout où cela est possible et rendre effective la limitation de vitesse à 30km/h.

Bien sur, nous nous sommes engagés dans la métropole apaisée mais cela n'est pas suffisant. Il faut créer les conditions de pacifier les rues à 30 km/h par des aménagements adaptés et sécurisés. Nous avons d'ores et déjà inscrits comme priorité le boulevard J.Curie mais aussi le mail Cachin et l'avenue du Vercors en lien avec notre projet de requalification urbaine (cœur de ville / Alpes mail Cachin). La métropole ne souhaitait pas d'aménagement des pistes cyclables dédiés sur les rues à 30 km/h. Nous avons défendu l'enjeu d'assurer la continuité des itinéraires cyclables séparées même sur rues. Ça bouge. C'est prévu avec le schéma secondaire couplé au chronovélo.

Action n°5 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Dès votre élection, vous pouvez améliorer les franchissements du Drac et de l'A480 tels que prévus au PDU2030 : pont du Vercors, pont du Drac et/ou Esclangon ; ainsi que porter le projet d'une nouvelle passerelle piétons-cycles entre la berge du Drac (au niveau du quartier Bastille) et la presqu'île, à l'horizon 2030.

Veillez à ce que ces franchissements soient connectés de manière satisfaisante au réseau cyclable de la ville et aux berges du Drac. Bon à savoir : L'appel à projet "continuité cyclable" est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>)

Je ne peux pas seul améliorer les franchissements du drac : Les ponts sont sur grenoble et la métropole est compétente. Nous sommes bien évidemment les premiers demandeurs. Je vous invite à lire notre avis sur le PDU, prendre connaissance de nos courriers.

Nos attentes commencent à être prises en compte notamment sur le Pont du Vercors avec le travail sur l'A480. Néanmoins, ils ne permettront pas d'accueillir le chronovélo. C'est pourquoi nous souhaitons que soit étudié le pont Esclangon mais pour l'heure, nous sommes en attente du choix d'itinéraire sur Grenoble qui est encore discuté sur cette commune.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Par exemple, revoir les traversées par la circulation automobile de la ligne de tram A entre le pont du Drac et la Mairie pour éviter les trafics de transit malins entre les ponts de Catane et du Vercors. Mise en sens unique des axes non-structurants et élargissement des trottoirs pour les piétons.

Dans les mesures possibles :

Réduction de la place de la voiture et contrainte la vitesse automobile associés à des plans de circulation en marguerite intra-quartiers pour couper le transit.

Moins de places de stationnement voitures au profit de trottoirs, pistes cyclables et stationnement vélos.

Apaiser la circulation au voisinage des écoles, en éloignant les déposes-minute de l'entrée de l'école, voire en fermant certaines voies aux heures de rentrée/sortie scolaire.

Le travail est en cours depuis deux mandats.

Le secteur Doyen Gosse Néron a été complètement pacifié et apaisé.

De même pour le secteur Audin, où tous les aménagements ont pris en compte la place du piéton et du cycle (avec maillage sur square Garibaldi).

Bien que ce soit plus contraint sur le secteur du centre ancien, la métropole sur demande de la ville a lancé les études avec la mise en sens unique des rues saint Nizier Joffre (pour création de trottoirs).

D'autres rues ont été mises en alternance comme sur le secteur Roudet et Liberté qui seront encore davantage apaisés avec la chronovélo si ce dernier itinéraire était approuvé et faisait consensus.

Tous ces dossiers se concrétisent permettant ainsi d'aménager une ville agréable pour tous et toutes.

Ces aménagements s'accompagnent de mise en place de rotation de stationnements et de suppression de places de stationnement. Autant de changements à accompagner.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place de sens uniques demandé à l'action n°6 permet de rendre de l'espace aux piétons tout en ne contraignant pas la circulation cycles grâce au doubles sens cyclables. Les sas cyclables doivent être plus larges pour jouer leur rôles et être respectés des automobilistes. À défaut, la généralisation du cédez le passage cycliste aux feux permettra aux cyclistes de traverser la plupart des intersections dans les temps morts de circulation.

Nous avons mis en place des doubles sens dans les secteurs où la sécurité n'était pas mise en cause.

Mes services ont analysé les secteurs où les double sens pouvaient être mis en place.

Avant de généraliser les double sens, il faut d'abord que certains carrefours soient sécurisés, s'assurer d'une bonne visibilité. J'ai conservé la police du maire et c'est de mon devoir de m'assurer de la sécurité des personnes.

Quant au sas cyclables larges, la métropole le met systématiquement en place avec l'accord de la ville et de la SMAGG dans ces aménagements en intégrant toutes les exigences (bus/cycles/piétons)

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Par exemple : Rue du Vercors, place Louis-Maisonnat, Boulevard Joliot-Curie, boulevard Paul Langevin ; mais aussi près des arrêts de tram pour une intermodalité tram-vélo (stationnements avec abris et positionnés dans des lieux ouverts) et des lieux de récréation (le programme Alvéole décrit à la proposition 10 est envisageable pour les financements).

Nous déployons les arceaux vélos en lien avec les arrêts de tram mais aussi des pôles commerciaux et des équipements publics et espaces publics.

Par ailleurs, chaque école est équipée d'arceaux. Il faut continuer le développement.

Action n°9 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous partageons cet enjeu. C'est le type d'actions inscrites au PDU et porté par la métropole.

Nous sommes favorables à ce que la métropole le mette en place et favorise le rayonnement du métrovélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les renseignements sur Alvéole sont en ligne : <https://programme-alveole.com/>.

Par ailleurs, l'association locale Cycles & Go pourrait contribuer sur l'aspect entretien des flottes de vélo enfants pour assurer cet enseignement.

C'est un enjeu important de promouvoir la culture du vélo.

Plusieurs de nos écoles ont mis en place le vélobus.

Par ailleurs, nous avons mis en place des ateliers d'apprentissage du vélo dans les centres sociaux (public femmes).

Enfin nous hébergeons La Brico gratuitement avec un local mis à disposition. Association qui met en place des ateliers de réparation de vélos. Implanté dans notre quartier prioritaire Alpes mail Cachin, cette association participe aux événements de la ville avec les collectifs d'habitants. Enfin nous souhaitons développer l'initiation des enfants à la pratique du vélo et à la sécurité routière.

Action n°11 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Mais aussi former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur bandes cyclables ou adaptation du code de la route), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Je fais de la marche à pieds et je prends le tram pour ma part.

Concernant les techniciens de la ville, nous avons mis en place une flotte de vélos (métrovélo). Elle a ses limites en terme de responsabilisation. Nous avons eu beaucoup de casse, de pertes...

La réflexion est engagée dans le cadre du renouvellement de notre PDA pour proposer une aide individuelle en plus de notre participation à l'abonnement métro vélo.

Action n°12 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Accompagner le forfait mobilité durable de cours de remise en selle.

Comme je l'ai dit dans la réponse à l'action 11, notre PDA est en cours de refonte. Ça fait partie des pistes de travail à articuler avec les aides au transport en commun.

Commentaires généraux

Nous avons lu et analysé l'enquête dans les détails. Nous avons bien conscience des enjeux et des points noirs repérés. Ces derniers sont en cours de traitement ou vont l'être rapidement.

Conjuguer voiture et mobilité douce c'est possible !

Nous refusons de pointer du doigt les utilisateurs de la voiture

Toutes types de situations peuvent entraîner l'utilisation de la voiture. Des personnes modestes qui ne peuvent pas s'acheter une voiture, des familles avec deux voitures qui jonglent entre le travail, les activités des enfants, les courses et autres impératifs, ...

A Fontaine nous faisons le choix du stationnement gratuit.

Fontaine a un rôle à jouer pour développer la mobilité douce

A l'heure où la question écologique est d'une pressante actualité, notre ville intervient pour favoriser d'autres types de déplacement. Alors même que la compétence a été transférée à la Métropole en 2016, Fontaine a continué à jouer son rôle pour la sécurité et la santé de la population.

Faire avec les habitants et les commerçants :

Mise en place d'ateliers déplacements organisés par la ville même après le transfert de la compétence.

Nous avons été pionnier sur les transports en commun :

Fontaine a été la 1ère commune de l'agglomération avec Grenoble à être traversée par le tram. Nous poursuivons ce combat avec la bataille pour la gratuité des transports en commun.

Nous avons dynamisé la pratique du vélo :

- Création d'aménagements dans de nombreux secteurs : rue des Alpes, allée des Plans, mail Marcel Cachin, boulevards Joliot-Curie et Paul Langevin, ...
- Création d'une piste cyclable secteur Cachin et de la Mairie
- Création de liaisons piétons cycles avec l'acquisition par la commune de nombreux terrains
- Création de sas vélos à des carrefours avec feux tricolores

- Multiplication des arceaux vélo et garages à vélo dans les écoles et équipements

Des réalisations concrètes dès 2020

La Métropole a manqué de réactivité mais grâce à un courrier que j'ai écrit début 2019 et à l'action des habitants, nous avons obtenu des engagements :

- Travaux sur le boulevard Joliot Curie (sécurisation des carrefours Jean Pain et avenue du Vercors)
- Amélioration des franchissements du Drac, sécurisation des cycles sur le pont du Vercors
- Réalisation de la piste François Marceau (reliant les pistes cyclables existantes, allée de Gève, allée des Plans, Portes du Vercors)
- Aménagements sécurisés en lien avec l'A480 et la requalification de l'avenue du Vercors, sécurisation du franchissement fontaine Grenoble

Oui à la chronovélo mais non au passage avenue du Vercors !

Pour nos commerçants, pour nos habitants, il est inconcevable de l'amputer de nombreux stationnements indispensables ainsi que d'une voie de circulation voiture et donc de la rendre à sens unique. Cela rendrait également impossible le retour du bus, pourtant indispensable sur ce secteur.

Ville et Métropole vont proposer d'autres scénarios aux Fontainoises et Fontainois

Nos propositions à retrouver dans notre programme

- La protection des piétons et des cyclistes avec :
 - La création d'une ligne chronovélo et l'extension du réseau de pistes cyclables secondaires complétées par un réseau communal tertiaire.
 - La sécurisation de leur circulation sur tous les carrefours et les franchissements entre Fontaine et Grenoble et de leur accès aux transports en commun, aux commerces et aux équipements publics.
- Des itinéraires sécurisés privilégiant la marche et le vélo (par exemple création de trottoirs rue de Saint-Nizier).
- L'initiation des enfants à la pratique du vélo et à la sécurité routière.
- Le retour du bus sur le secteur avenue du Vercors / Saveuil
- Un pôle d'échange multimodal sur les Portes du Vercors tram/vélo/métrocable/parking relais